



membre des réseaux



AMAP signifie « Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ». Ces associations viennent en appui de producteurs pratiquant une agriculture paysanne et abandonnant les produits chimiques de synthèse. Leur objet est développer un mode de consommation responsable qui promeut les intérêts sociaux, environnementaux et sanitaires, individuels et collectifs, de cette agriculture résiliente pratiquée à petite échelle. Elles invitent à penser autrement nos achats, notre rapport aux aliments et à l'agriculture. Elles fonctionnent selon une charte nationale.

Formation « Devenir paysan en AMAP »

L'exercice du métier de paysan en AMAP est atypique dans le sens où il se pratique en coopération avec les citoyens-mangeurs : choix des cultures, équité financière, partage des aléas, partage d'un projet avec le groupe d'adhérents, prise en compte des desideratas de chacun. Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique solidaire et de transformation sociale et agricole. Il apporte un soutien indéniable en phase d'installation, de conversion ou de pérennisation d'une ferme (soutien financier, physique ou moral). Mais il nécessite aussi d'être attentif aux attentes de chacun et d'avoir envie de relations humaines différentes, spécifiques à ce système de vente.

Vous souhaitez vous lancer en agriculture ? Ou vous êtes déjà agriculteur ? Vous envisagez de commercialiser tout ou partie de vos récoltes en AMAP ? Afin de favoriser les rencontres et de vous conseiller au mieux, nous organisons une **formation de 2 jours**, incontournable pour préparer votre projet.

1ere journée : **journée d'accueil** où vous seront (re)présentés le principe des AMAP, les avantages que ce partenariat peut représenter mais aussi ses limites et exigences.

2e journée : Pour les personnes qui souhaiteront continuer dans ce projet, **approfondissement** d'aspects précis comme le prix de vente, le contenu du panier, la relation avec les amapiens, la communication, les coups de main à la ferme, ...

Le lieu de la formation sera décidé en fonction des participants. Les horaires sont 9h30-17h. Cette formation devrait être prise en charge par le Vivea. Une contribution d'une 15aine d'euros par journée est cependant demandée aux participants. Celle-ci peut être adaptée selon vos moyens. Le repas est inclus.

Les inscriptions sont souhaitées pour le 15 janvier 2014. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Rémi Top, salarié de l'association

Vincent Croës, maraîcher de l'AMAP de Fresnes
Pays de Condé, membre du Collectif régional



Association des AMAP du Nord Pas-de-Calais

40 av. Roger Salengro 62223 St Laurent Blangy

✉: contact@amap5962.org - ☎: 03.21.23.00.53 - @: www.amap5962.org

